

Covid-19

La Ville de Mulhouse met en place le stationnement gratuit

Les mesures de confinement obligent les Mulhousiens à laisser leur voiture stationnée sur les emplacements payants de la ville.

Aussi, la municipalité met en place une mesure exceptionnelle pour faciliter le stationnement en faveur des Mulhousiens à proximité de leur domicile et des personnes devant se rendre en ville pour y faire leurs courses ou se rendre chez un médecin.

À compter du 18 mars 2020 et jusqu'à l'expiration de la période de confinement, tous les emplacements de stationnement en surface seront gratuits.

Ce dispositif de gratuité du stationnement est aussi destiné à faciliter le travail des services de santé devant exercer leur mission à Mulhouse.

Néanmoins, selon l'Art 417-10 du Code de la Route, les stationnements gênants seront toujours verbalisés.

Pour suivre les informations : Mulhouse.fr

Rappel des consignes sanitaires :

- se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique,
- surveiller l'apparition des symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer,...)
- garder vos distances

Numéro vert : 0 800 130 000 / grand-est.ars.sante.fr